



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 28 mars 2024
Date d'affichage : le 28 mars 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 28 mars 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Guillaume Lafaye, Etienne Lanuzel, Daphnée Blay

Pouvoirs : Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Daniel Lecomte
Michaël Roussel a donné pouvoir à Yannick Cerclé
Edern Picault a donné pouvoir à Jean-Paul Huou
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Emmanuel Lemerancier a donné pouvoir à Etienne Lanuzel
Sophie Maure a donné pouvoir à Daphnée Blay

Absents : Adeline Masson, Thibaut Onasch

Guillaume Lafaye est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/08 – Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020/13 du 27 mai 2020 portant création de 5 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020/14 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 6 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 mars 2024 et notifié à Mme Martin le 29 mars 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 5ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidates : Mme Sophie MAURE et Mme Julie RABINAND

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 12

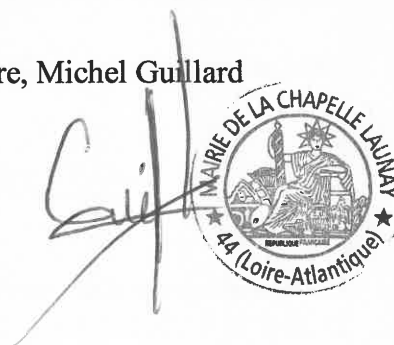
Ont obtenu : 4 voix pour Mme Sophie MAURE et 17 voix pour Mme Julie RABINAND

Article 3 : Mme Julie RABINAND est désignée en qualité de 5ème adjoint au maire en charge de l'Enfance, Jeunesse et Intergénérationnel.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,

Le 9 avril 2024

Le Maire, Michel Guillard

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Guillard'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA CHAPELLE LAUNAY' at the top, '44 (Loire-Atlantique)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun and a crescent moon above. The seal is surrounded by a decorative border.